

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25.05.2022

- Présent-e-s : 47 membres de l'association Aînées pour la protection du climat Suisse
physiquement présentes (dont les 8 membres du comité) et 19 présentes en
ligne
Georg Klingler et Jenna Weingart, Greenpeace Suisse
Muriel Klingler et Regula Barben, secrétariat Aînées pour la protection du climat
Suisse
- Excusées : Daniela Knöpfel, vérificatrice
31 membres de l'association
- Procès-verbal : Regula Barben
- Diffusion : Membres de l'association Aînées pour la protection du climat Suisse
(nombre 05/2022: 2003 membres),
Juristes des Aînées pour la protection du climat Suisse, toute personne
intéressée
-

Accueil

Les co-présidentes Anne Mahrer et Rosmarie Wydler-Wälti ouvrent l'assemblée et souhaitent la bienvenue aux personnes présentes. Elles signalent qu'un cinéaste participe à l'AG qui enregistre des parties de l'assemblée, ainsi que la journaliste Carole Koch de la NZZ. Elles informent en outre que l'association compte plus de 2000 membres depuis début mai 2022.

Point fort : Dérèglement climatique + santé

Martina Ragettli, scientifique à l'Institut suisse de médecine tropicale et de santé publique, présente les dernières découvertes concernant le lien entre la crise climatique et la santé : Un décès sur trois dû à la chaleur est lié au réchauffement climatique et les maladies se propagent ; en Suisse, principalement en raison de l'augmentation du nombre de tiques. Différentes mesures de prévention, comme le système d'alerte à la chaleur de MétéoSuisse, ont été mises en place et portent leurs fruits.

Questions à Madame Ragettli

- Pourquoi les femmes sont-elles beaucoup plus touchées ?
 - 1) *Ce sont surtout les femmes âgées qui sont touchées. Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, ce qui augmente leur vulnérabilité.*
 - 2) *Des raisons physiologiques : Les mécanismes de refroidissement du corps sont différents chez les femmes âgées, elles transpirent par exemple moins. Les antécédents médicaux sont également un facteur, comme les maladies cardio-vasculaires. Les femmes courent un plus grand risque de les développer.*
 - 3) *Les aspects socio-économiques : Les femmes sont plus susceptibles de vivre seules*
- Pouvez-vous nous en dire plus sur les tiques ?

Ce n'est pas mon domaine d'expertise, mais autrefois, il y avait certaines régions où les tiques étaient présentes, alors qu'aujourd'hui, elles sont présentes dans toute la Suisse.
- Comment pouvez-vous utiliser ces faits pour inciter les parlementaires à prendre des mesures importantes ?

En ce qui concerne le secteur de la santé, je peux dire que la FMH Suisse a une stratégie sur la santé planétaire. Les médecins se penchent sur ces questions dès leurs études, ce

qui a également beaucoup de poids au niveau du Parlement. Différents secteurs travaillent sur les stratégies d'adaptation au changement climatique dans les cantons.

- En plus des mesures d'aménagement urbanistique et de la prévention canicule auprès de la population, quelles sont les mesures au niveau politique qui sont préconisées?
Les mesures possibles pour que les villes ne surchauffent pas sont suffisamment d'arbres, le passage du vent et le type de construction. La politique a une influence sur ces mesures.
- Pourquoi les habitant·e·s de la région lémanique sont-ils plus actif·ve·s que ceux de la Suisse alémanique ?
Le Tessin et la Suisse romande sont plus touchés par la canicule et la Suisse romande s'inspire fortement de la France, qui a été particulièrement touchée en 2013 et a pris de nombreuses mesures. Cela a inspiré la Suisse romande, comme par exemple dans la prévention contre le tabagisme, où elle est devant la Suisse alémanique.
- La décision de l'action judiciaire aura-t-elle pour conséquence que les cantons devront mettre en œuvre des mesures ?
*Oui, les cantons en seront responsables.
Complément de Pia Hollenstein : la Confédération devra alors élaborer des règlements, les cantons devront les mettre en œuvre.*

Etat actuel de notre action judiciaire

Georg Klingler nous donne les dernières informations sur l'action judiciaire climatique. L'affaire pourra être suivie dans le monde entier grâce aux audiences publiques à la CEDH. Très peu de cas sont transmis à la Grande Chambre et reçoivent autant d'attention. Les Aînées pour la protection du climat seront défendues par 5 avocat·e·s au maximum, la Suisse sera également représentée. Il est possible que les négociations aient lieu cette année et qu'une décision soit rendue en l'été 2023.

La procédure peut avoir quatre résultats possibles :

1. Jugement sur la question de la recevabilité : les requérantes individuelles et l'association sont-elles victimes d'une violation des droits de l'homme ? Si oui, ce serait un premier succès.
2. Rejet du recours - confirmation de la position de la Suisse.
3. Jugement en ce qui concerne l'accès au tribunal (art. 6 et 13 CEDH) - les autorités et les tribunaux suisses auraient-ils dû examiner le contenu de l'action judiciaire des requérantes ? Si oui, l'affaire retourne au DETEC.
4. Jugement sur les obligations de la politique climatique au regard des droits de l'homme (art. 2 et 8 CEDH) - la Suisse a-t-elle violé les droits humains des requérantes par sa politique climatique insuffisante ? Si oui, la Suisse doit adapter sa politique climatique aux exigences de la CEDH. Le Comité des Ministres y veillera.

Peu importe le verdict de la Cour : Les Aînées pour la protection du climat sont déjà un grand succès. Leurs prises de position en faveur de la protection du climat et leur activisme sont souvent mentionnés dans les médias et elles participent à de nombreux événements de sensibilisation à la crise climatique et à l'activisme.

Ordre du jour :

2. Élection des scrutatrices

Elisabeth Stern pour les participantes sur place.

Jenna Weingart pour les participantes en ligne.

3. La liste des points de l'ordre du jour est acceptée unanimement

Rita Schirmer : Le point 8 devrait suivre le point 6

4. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 septembre 2021 est admis.

5. Le rapport annuel 2021 est présenté par les deux co-présidentes. Il contient de nombreuses activités. Anne et Rosmarie mentionnent en particulier les points suivants :

- Le livre sur la justice climatique "How women can save the planet".
- L'avocate Roda Verheyen est en train de rédiger un livre sur les cas climatiques dans lequel les Aînées pour la protection du climat sont également mentionnées.
- Sur le Grütli des femmes, deux membres du comité ont eu l'occasion de rencontrer Mme Sommaruga.
- A l'occasion des randonnées de l'Initiative pour les glaciers, Rita Schirmer a organisé une promenade le long du Rhin et
- Norma Bargetzi a tenu un discours lors de la cérémonie commémorative pour le glacier Basodino.
- En outre, de nombreuses Aînées sont en contact avec de jeunes activistes du climat qui ont été jugé-e-s pour leurs actions. Iels comptent sur nous et attendent avec impatience la décision de la CEDH.

Les activités à venir sont toujours mentionnées sur notre site Internet.

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

6. Rita Schirmer présente les comptes annuels 2021. Un poste important représente les frais de l'action judiciaire. Les comptes annuels sont clôturés avec une fortune de l'association de CHF 20'555.65. La perte s'élève à CHF 55'661.

Les remerciements pour les dons sont désormais faits par mail, ce qui nous permet d'économiser du papier et des timbres.

Le rapport de révision est lu. Il confirme que la comptabilité est tenue selon les règles et propose à l'assemblée de prendre connaissance des comptes annuels et d'en donner décharge au Comité.

L'assemblée donne décharge au Comité.

7. L'élection de la vérificatrice Daniela Knöpfel est approuvée à l'unanimité avec remerciements.

8. Le budget 2022 est présenté pour information.

9. Election du comité

L'élection du comité des Aînées pour la protection du climat Suisse ainsi que celle d'Anne Mahrer et Rosmarie Wydler-Wälti comme co-présidentes est acceptée unanimement.

Stefanie Brander souhaite rejoindre le comité afin de renforcer la Suisse romande.

L'assemblée accepte sa candidature à l'unanimité.

10. Demandes : Aucune demande n'a été déposée.

11. Varia

Norma Bargetzi présente la semaine de vacances au Tessin qui aura lieu du 18 au 23 septembre 2022.

Le Tessin est l'une des régions de Suisse les plus touchées par le changement climatique.

Les Aînées pour la protection du climat sont encore inconnues au Tessin. Norma participe à de nombreuses manifestations, visite des écoles, intervient dans des discussions, mais il est difficile de motiver les femmes à devenir membres. Il y a cependant beaucoup de sympathie.

Semaine de vacances : différentes excursions et visites seront organisées. Le point de départ sera Locarno, d'où nous visiterons différents lieux peu connus de la majorité de la population. Le programme est disponible sur notre [site Internet](#).

Inscriptions à info@klimaseniorinnen.ch.

Le comité remercie chaleureusement toutes les donatrices et tous les donateurs, ainsi que Georg Klingler, Regula Barben et Muriel Klingler.

Les co-présidentes prennent congé des personnes présentes, les remercient de leur participation, du soutien qu'elles ont apporté au comité et à l'association au cours de l'année écoulée et clôturent l'assemblée à 12 heures.

Annexes

- [Présentation de Dr Martina Ragetti](#)
- [Présentation de Georg Klingler](#)